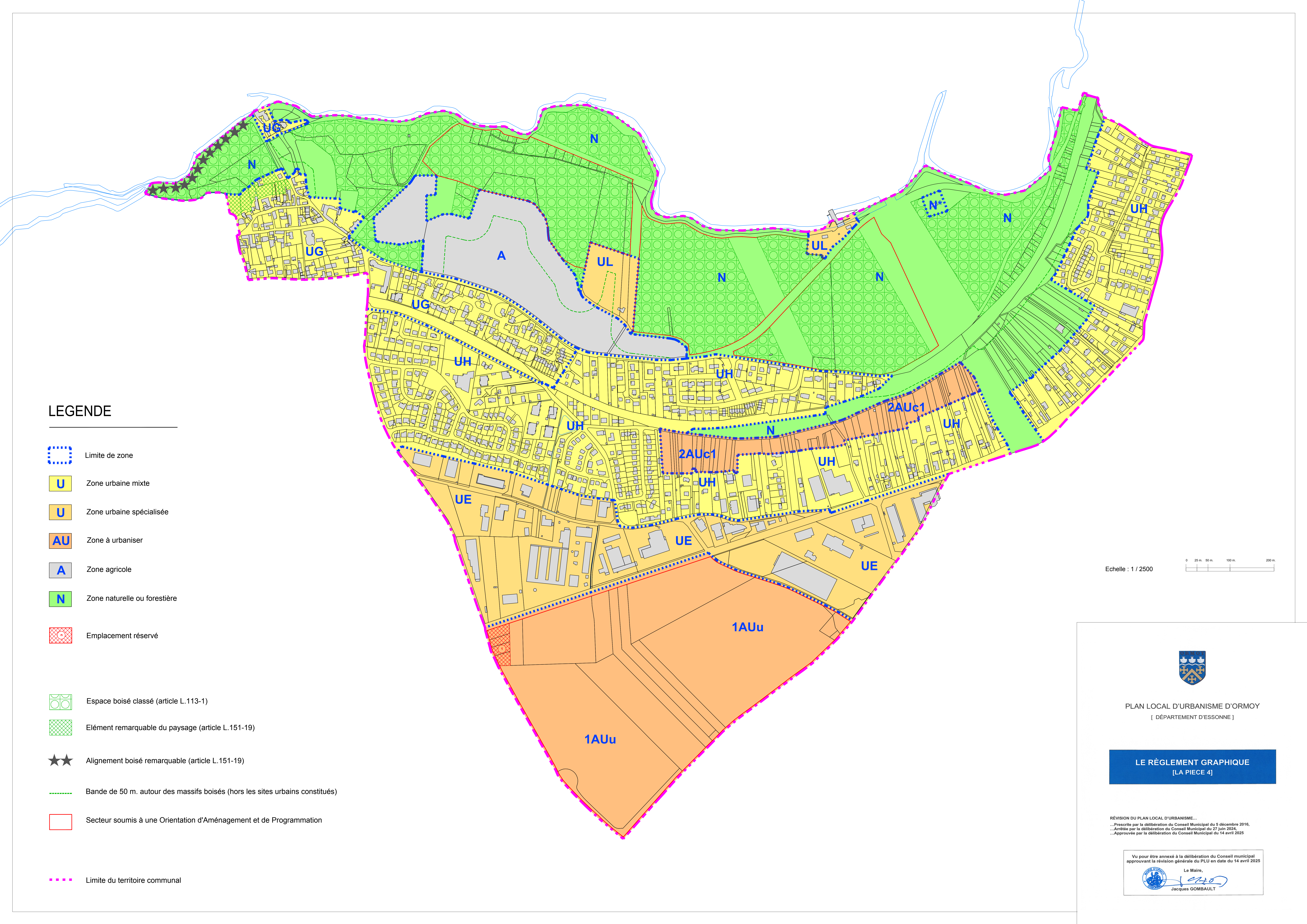
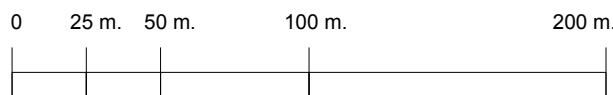




LEGENDE

- Limite de zone
- Zone urbaine mixte
- Zone urbaine spécialisée
- Zone à urbaniser
- Zone agricole
- Zone naturelle ou forestière
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé (article L.113-1)
- Elément remarquable du paysage (article L.151-19)
- Alignement boisé remarquable (article L.151-19)
- Bande de 50 m. autour des massifs boisés (hors les sites urbains constitués)
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limite du territoire communal

Echelle : 1 / 2500



PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORMOY
[DÉPARTEMENT D'ESSONNE]

LE RÈGLEMENT GRAPHIQUE
[LA PIECE 4]

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME...
...Prescrite par la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2016,
...Arrêtée par la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2024,
...Approuvée par la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal
approuvant la révision générale du PLU en date du 14 avril 2025

Le Maire,

Jacques GOMBAULT